

## RESOLUTIONS ADOPTEES

### **SICAV AMEN**

**Société d'Investissement à capital variable  
Siège Social : Avenue Mohamed V  
1002 Tunis**

**Assemblée Générale Ordinaire 2008 à tenir le Mardi 17 Mars 2009 à 17 heures.**

#### **Résolutions adoptées**

##### PREMIÈRE RÉOLUTION

Après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2008 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve aucune les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

##### DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

##### TROISIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant brut des jetons de présence au titre de l'exercice 2009 à 200 D par administrateur et par séance

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

##### CINQUIÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité